

EDITORIAL

3 axes stratégiques de la gestion des déchets du Pays Voironnais :

- 1/ Agir sur la prévention des déchets, c'est-à-dire réduire les déchets en quantité et en nocivité
- 2/ Renforcer le tri à la source, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées
- 3/ Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation (Site écologique de La Buisse)

2017... en quelques chiffres :

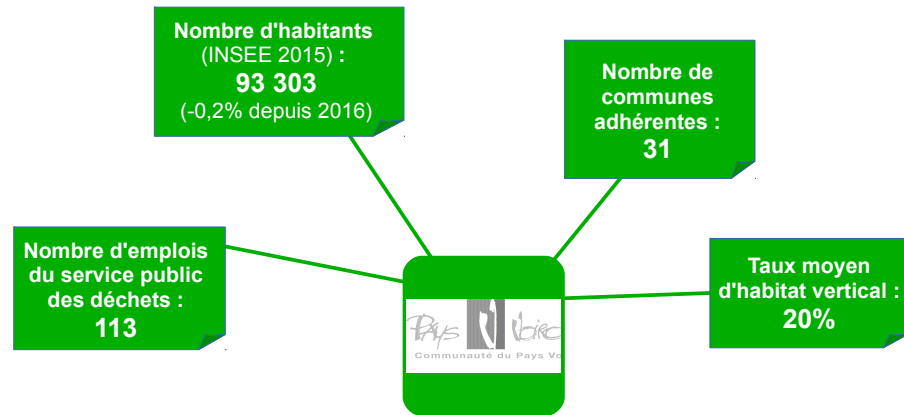
Production de déchets **en baisse de 2%**, restant en dessous du seuil de 60 000 t/an pour la 5ème année consécutive !

54,5% en valorisation matière dont 34,6% en recyclage et 19,9% en compostage
44,7% en valorisation énergétique
0,8% en enfouissement

Les faits marquants de l'année :

- Démarrage du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG)
- Finalisation du test de collecte sélective des déchets alimentaires en sacs 100% compostables
- Réflexion sur les points de regroupement en conteneurs aériens ou (semi-)enterrés
- Poursuite de la démarche de réduction des marches arrière et des collectes bilatérales
- Optimisation des fréquences de collecte
- Poursuite de la démarche de modernisation des déchèteries
- Réflexion sur les déchèteries professionnelles
- Poursuite du plan de performance sur le verre
- Poursuite de la démarche d'optimisation technique et économique du compostage
- Mise en œuvre des nouvelles filières pour les emballages ménagers et papiers graphiques
- Réalisation d'un baromètre de satisfaction

1 Identité du Pays Voironnais



La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais exerce **les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire**. Ces compétences sont mises en œuvre par le Service Gestion des déchets (en régie) selon des activités étroitement liées :

- La collecte des déchets ménagers
- Les déchèteries
- Les relations usagers, la prévention et le tri
- Le traitement des déchets
- Le garage

Patrick CHOLAT est le Vice-président à la prévention et la gestion des déchets du Pays Voironnais depuis 2017 (mandat 2014 – 2020).

2 Les installations de gestion des déchets de la collectivité

Le Site écologique de La Buisse comporte :

- Une unité de compostage de déchets verts
- Une unité de compostage de déchets alimentaires
- Un centre de tri des emballages recyclables et de transit des cartons bruns, des papiers et du verre
- Un quai de transfert des ordures ménagères résiduelles qui sont reconditionnées en semi-remorque pour un traitement dans l'Unité de Valorisation Énergétique Athanor
- Une ressourcerie qui vend des objets en bon état apportés par les habitants

Le territoire du Pays Voironnais dispose en outre d'un réseau de 8 déchèteries.



③ Prévention des déchets

La **prévention des déchets** concerne l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité qui permet de réduire leur quantité et / ou leur nocivité, avant le geste de tri.

Dans la suite du **Programme Local de Prévention (PLP)** mené en lien avec l'ADEME de 2011 à 2015 et dans le cadre du démarrage du **Programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage « TZDZG »**, différentes actions de prévention ont été menées en 2017 :

- **Sensibilisation des usagers** : organisation du 1^{er} Repair Café du territoire lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), 304 élèves sensibilisés au gaspillage alimentaire...

- **Promotion de l'éco-exemplarité de la collectivité** : présentation de retours d'expériences à d'autres collectivités, montée en puissance du Pack Eco-événement (23 670 gobelets prêtés), acquisition d'une poubelle de tri nomade pour les événements...

- **Promotion du (lombri-)compostage et du broyage** : installation de 13 sites de compostage collectifs, 57 participants aux séances d'initiation au lombricompostage, 5 écoles équipées en lombricomposteurs, 145 personnes sensibilisées au broyage sur les 8 déchèteries, 204 personnes sensibilisées lors d'ateliers / stands...

- **La Ressourcerie du Pays Voironnais, promotion du réemploi** : montée en puissance de la Ressourcerie avec une augmentation (en poids) des apports (+13%), des ventes (+19%) et du recyclage (+4%) et une hausse de la fréquentation (+8%) et des recettes de ventes (+2%)

- **Le programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » :**

1/ **Promotion du TZDZG à destination des citoyens** : prévention et tri des déchets ménagers

2/ **Promotion du TZDZG à destination des entreprises et collectivités** : prévention et gestion des déchets professionnels >>> Partenariat avec le programme « Écologie Industrielle et Territoriale » de Centr'Alp...

3/ **Déchets organiques** : prévention, collecte et traitement pour les particuliers et les professionnels >>> 4 cantines scolaires accompagnées à la lutte contre le gaspillage alimentaire...

4/ **Démarche participative, gouvernance et promotion du TZDZG** >>> Newsletter trimestrielle...

Depuis le démarrage des actions, les quantités d'OMA (Ordures ménagères et Assimilés) ont diminué de 4,5% et les quantités de DMA (= OMA + déchets de déchèteries) de 13,8%, atteignant ainsi déjà la cible de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Ainsi, en 2017, chaque habitant a produit 281 kg d'OMA et 558 kg de DMA.

④ Collecte et traitement des déchets

Production totale de déchets pour la collectivité
54 582 t

Production de déchets par habitant
585 kg/hab

Ratio de refus de tri
5,9 kg/hab

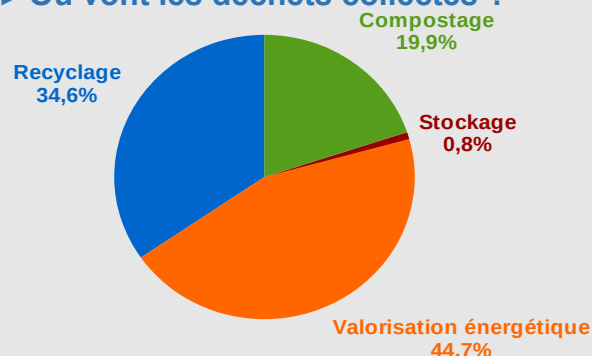
Périmètre : Ensemble des déchets produits (collectes sélectives et spéciales, déchèteries, PAV verre et apports au quai de transfert)

Sur l'année 2017, les quantités de déchets produits sur le Pays Voironnais sont en baisse de 2%. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des tonnages des déchets de déchèteries (-4,2%), gisement majoritaire sur le territoire.

► Rappel de consignes

- Je vide les flaconnages sans devoir les nettoyer.
- Je laisse les couvercles et bouchons.
- Un doute ? Une question ? J'appelle le n° vert 0 800 508 892 ou je consulte www.paysvoironnais.com.

► Ou vont les déchets collectés ?



► **Taux de valorisation matière : 54,5%** (recyclage et organique)
(Objectif de la Loi TECV : 55% en 2020 et 65% en 2025)

Nos résultats de valorisation sont meilleurs que les moyennes régionales en termes de valorisation matière (moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016 : 48%) et de valorisation énergétique (moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016 : 24%). Ils ont été significativement améliorés depuis 2007 du fait de la mise en place de nouvelles filières de valorisation pour les déchets de déchèteries (incinération pour les encombrants, recyclage des gravats, du plâtre, du PVC...).

Type de déchets	Production en tonnes	Production en kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	17 747	190
Emballages - Papiers - Cartons*	4 426	47,4
Déchets alimentaires	1 741	28,4**
Déchets verts	9 459	101,4
Verre	2 801	30
Déchèteries (hors déchets verts)	17 822	191
Divers (PCT, dépôts des communes au quai de transfert)	586	Non pertinent car non collectés sur tout le territoire
Total : 54 582 tonnes		

* Cartons de la collecte spéciale

** Ratio à l'habitant desservi

En 2016, le total des déchets produits était de 55 775 tonnes.

Matières recyclées
202,3 kg/hab

Réemploi
4,1 kg/hab

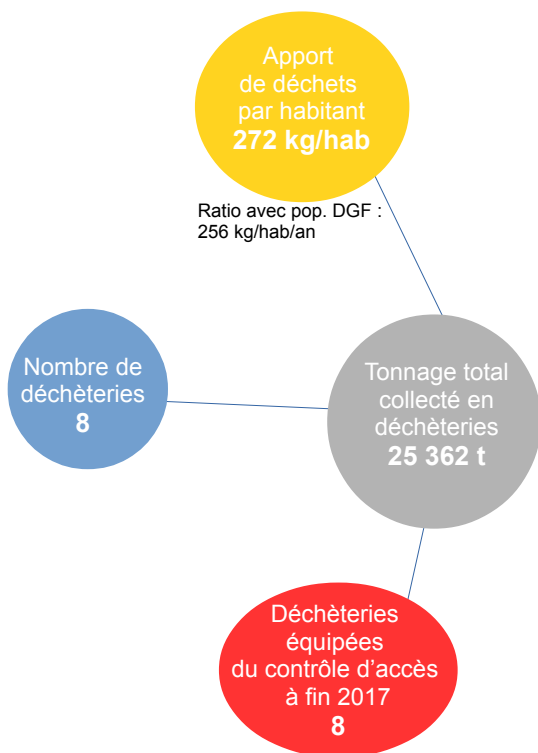
GRACE A VOS EFFORTS DE TRI

Compost produit*
129,7 kg/hab
* 53% grâce aux déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole

99,2% de vos déchets valorisés sous forme d'énergie ou de matière !

5 Le réseau des déchèteries

Les habitants peuvent accéder gratuitement à l'ensemble des 8 déchèteries du Pays Voironnais. Les artisans et commerçants y accèdent à titre payant.



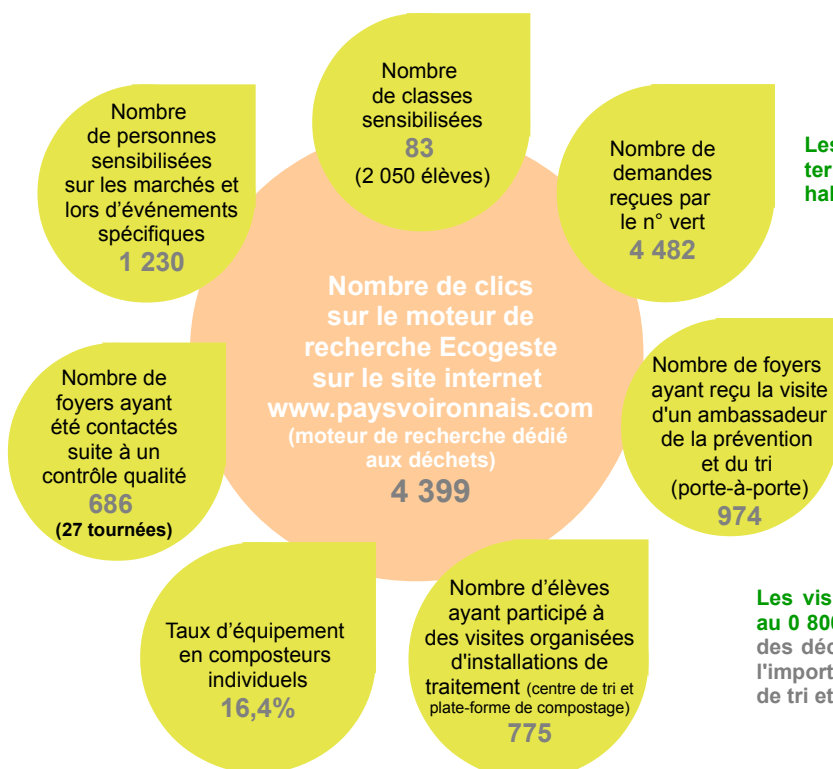
Type de déchets	Type de traitement	Production en tonnes	Production en kg/hab
Déchets verts	Compostage	7 540	81
Gravats	Réutilisation	5 312	57
Encombrants	Valorisation énergétique / Stockage	5 022	54
Bois propre et panneaux particules	Valorisation énergétique / Recyclage	2 657	28
Ferrailles et métaux non ferreux	Recyclage	1 044	11
Cartons	Recyclage	786	8
Placoplâtre	Recyclage	593	6
Papiers	Recyclage	331	4
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Recyclage	623	7
Textiles	Recyclage / Réemploi	84	1
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Valorisation matière	909	10
Autres	Divers	461	5
Total : 25 362 tonnes			

En 2016, le total des déchets apportés en déchèteries était de 26 485 tonnes.

L'année 2017 marque une légère baisse (-4%) des tonnages déposés en déchèteries. Les principales évolutions à la baisse concernent les déchets verts (-11,2%), la ferraille (-9,1%) et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (-19,2%). La hausse des encombrants envoyés en valorisation énergétique (+19,9%) est liée à une priorisation de cette filière au détriment de l'enfouissement (nouveau marché de prestations depuis avril 2016) ; la quantité globale d'encombrants baisse légèrement (-4%). L'augmentation du tonnage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (+ 22,1%) est liée à la structuration croissante de la filière et à l'équipement progressif des déchèteries en benne Eco Mobilier (1 déchèterie supplémentaire équipée en 2017).

Il est à noter que les quantités déposées en déchèteries dans le Pays Voironnais restent élevées au regard des objectifs départementaux (ratio avec pop. DGF : 218 kg/hab/an hors polystyrène, PVC, placoplâtre, pneus et souches – Pays Voironnais : 256 kg/hab/an sur le même périmètre). Nos efforts sont donc à poursuivre !

6 Communication et sensibilisation des habitants



Les ambassadeurs de la prévention et du tri sillonnent le territoire tout au long de l'année afin de rencontrer les habitants et leur expliquer les bons gestes.

Des contrôle « qualité » ont été instaurés depuis 2008. L'objectif est de vérifier les bacs jaunes et bleus présentés à la collecte par les usagers avant leur ramassage afin d'améliorer la qualité du tri. En cas de soucis, les usagers sont contactés par le Pays Voironnais.

Les visites guidées sont ouvertes à tous sur rendez-vous au 0 800 508 892. Elles permettent de découvrir le parcours des déchets après la poubelle, et ainsi mieux appréhender l'importance des gestes et des choix de chacun en matière de tri et de prévention.

7 Les indicateurs financiers du service public

Coût global du service public de gestion des déchets
11 242 279 €HT

+5%
par rapport à 2016

Coût moyen aidé à l'habitant
92,4 €HT

(moyenne en Rhône-Alpes en 2016 : 76 €HT)

Le coût présenté est un **coût moyen par habitant qui diffère du coût réellement payé par l'usager** (TEOM calculée en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation).

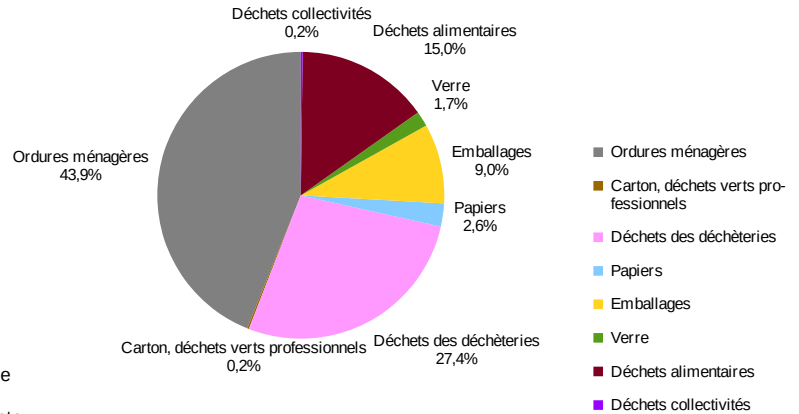
Rappel des typologies des coûts :

Coût complet HT : total des charges hors TVA (120,5 €HT/hab)

Coût aidé HT : coût complet moins les recettes de ventes des matériaux, les soutiens apportés par les organismes agréés (type Eco-Emballages) et les autres aides reçues (subventions) (92,4 €HT/hab)

Besoin en fiscalité TTC : coût aidé HT plus les charges de TVA supportées par la collectivité, moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries et sur le Site écologique de La Buisse (90 €TTC/hab)

Répartition du besoin en fiscalité par flux

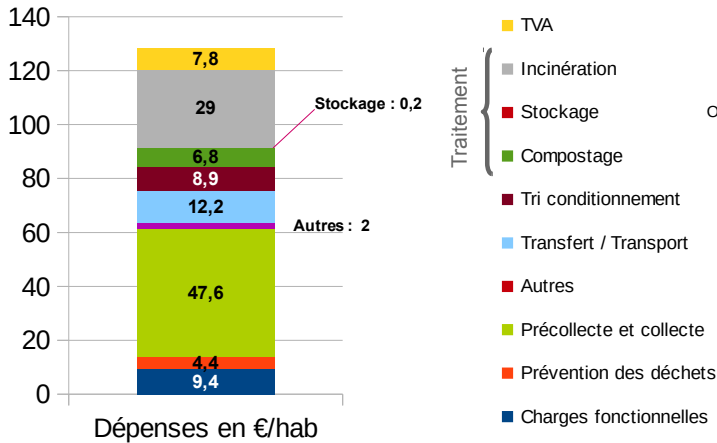


Vos gestes de tri nous permettent de couvrir 22% des dépenses de gestion des déchets.

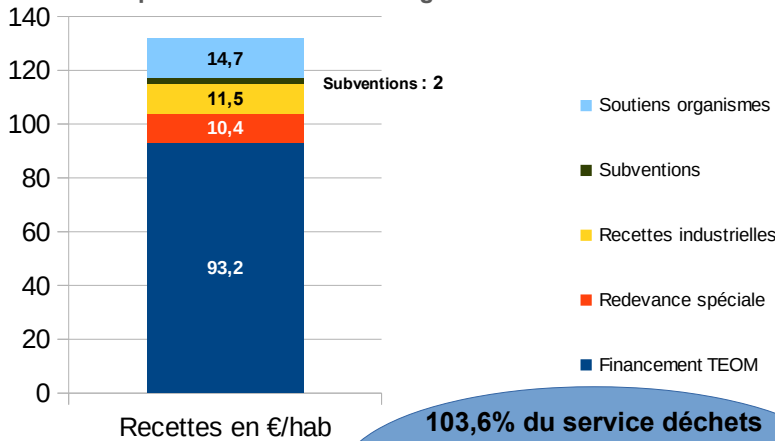
En effet :

- La revente des matériaux et énergie représente un montant de 1,07 M€, soit **43%** des recettes ;
- Les soutiens des éco-organismes (EcoFolio, Eco-Emballages...) représentent un montant de 1,37 M€, soit **55%** des recettes ;
- Les soutiens de l'ADEME représentent un montant de 47 K€, soit **2%** des recettes.

Décomposition des dépenses de gestion des déchets



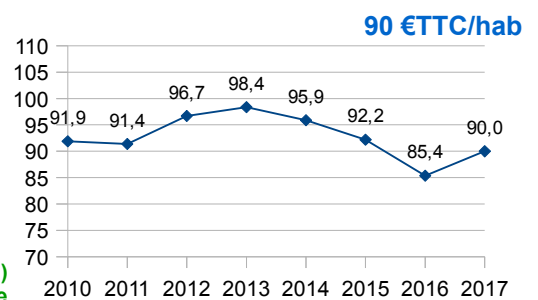
Décomposition des recettes de gestion des déchets



103,6% du service déchets financés par la TEOM en 2017
selon compte administratif 2017

>>> Autonomie complète vis-à-vis du budget général

Evolution du besoin en fiscalité de la gestion des déchets ménagers



En 2017, les 3 types de coûts (coût complet, coût aidé et besoin en fiscalité) augmentent, après une baisse notable depuis 3 ans. L'objectif d'ici 2020 sera de retrouver les niveaux de 2016.

En 2017, pour plus de 80% des quantités de déchets (hors gravats) produites par le Pays Voironnais (déchets résiduels, déchets alimentaires et déchets de déchèteries), les coûts de gestion sont inférieurs ou au même niveau que les moyennes régionales. Pour les autres flux, le Pays Voironnais affiche globalement des coûts dans la tranche haute de la moyenne, ceci étant à mettre en lien avec le niveau de service rendu et les bonnes performances en termes de valorisation.

Pour nous contacter :
n° vert 0 800 508 892
(gratuit depuis un téléphone fixe)

Projets en cours et perspectives pour 2018 :

- Déploiement du nouveau matériel de pré-collecte des déchets alimentaires
- Développement de points de regroupement en conteneurs aériens ou (semi-)enterrés
- Poursuite de la démarche d'optimisation de la collecte et de suppression des points noirs
 - Poursuite de la démarche de sécurisation des déchèteries
 - Poursuite de la réflexion sur les déchèteries professionnelles
 - Révision des règlements de collecte et de déchèteries
 - Mutation du Site écologique de La Buisse
- Démarche de mutualisation intercommunale des outils de tri et de traitement sur le bassin Sud-Isère
 - Développement des services d'information des usagers